

FORFAITS

- Certaines adaptations ont été apportées au module forfait (Cafetiers, petits cafetiers et boulangers) suite aux modifications légales liées au COVID-19

- **Installer la mise à jour du module Forfait**

- Ajouter un point dans la liste des forfaits : Fichier > Tables > Forfaitaire > Nouveau

- Cafetiers :

The screenshot shows the 'Ajouter un forfaitaire' dialog box with the following fields:

- Code: Cafetiers
- Code forfait: 13B
- Compte: [empty]
- Montant: 0.0000
- Coefficient: 0.0000
- Montant2: 0.0000
- Description: XIII. Jus de fruits préparés (6%)
- Expl: (XIII. Jus de fruits préparés (6%))
Introduire un montant TVA comprise.

Buttons: Enregistrer[End], Annuler[Esc]

- Dans le champ « Montant », indiquer le montant des ventes des « jus de fruits préparés » TVAC

- Petits cafetiers :

The screenshot shows the 'Ajouter un forfaitaire' dialog box with the following fields:

- Code: Petits Cafetiers
- Code forfait: 26B
- Compte: [empty]
- Montant: 0.0000
- Coefficient: 3.2000
- Montant2: 0.0000
- Description: Boissons froides / chaudes (non-alcoolisées) (6%)
- Expl: Boissons froides / chaudes (non-alcoolisées) (6%)
Introduire un compte d'imputation (achats), le coefficient
de l'Administration et les éventuels pourboires dans la

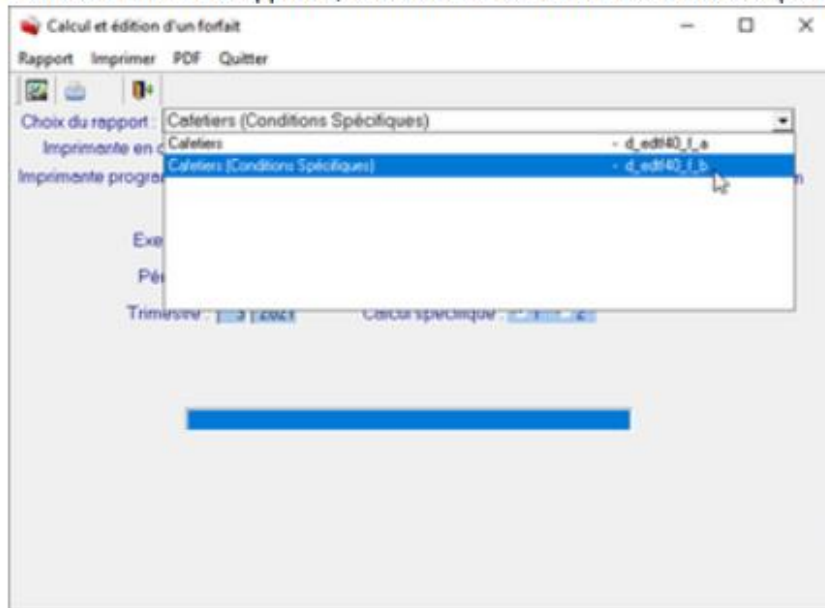
Buttons: Enregistrer[End], Annuler[Esc]

- Dans le champ « Compte », indiquer le compte général des achats des « boissons froides/chaudes non-alcoolisées » à 6%.

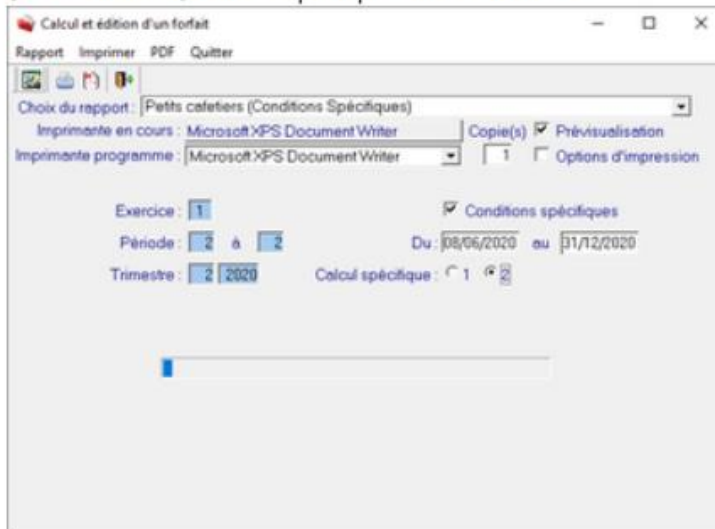
- Boulanger :

- Dans le champ « Compte », indiquer le compte général des achats des « boissons froides » à 6%.
- Pour les **3e et 4e trimestre 2020**, calculer le forfait de la manière habituelle via Opérations > Calcul forfaitaires. Le calcul affiché tient compte des mesures Covid.
- Pour le **2e trimestre 2020**, le calcul doit être réalisé en 2 étapes :
 1. Le 1er calcul, réalisé de la manière habituelle via Opérations > Calcul forfaitaires, se fait comme avant (du 01/04/2020 au 07/06/2020).
 2. Pour obtenir le 2e calcul, qui tient compte des adaptations liées au Coronavirus (du 08/06/2020 au 30/06/2020), vous devez ensuite :
- Cliquer sur « Rapport » pour obtenir la fenêtre de sélection du calcul spécifique

- Dans le « Choix du rapport », sélectionner le modèle « Conditions spécifiques »



- Cochez ensuite "Conditions spécifiques" et sélectionnez "2"



- Cliquer à nouveau sur « Rapport » pour récupérer les données spécifiques dans le document de calcul